

### Du 29 juin 2021

02 51 12 87 07

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

### LE NRP DANS LE 44

Ce CTL, initialement prévu le 22 juin, avait été boycotté par l'intersyndicale Solidaires, CGT, CFDT et FO.

Dans les documents de travail, la DRFiP44 fait la part belle à la présentation des projets des SGC de Saint-Herblain et de Nort sur erdre.

Est aussi abordé l'élargissement du périmètre de Nantes CHU suite à la fermeture de Carquefou et du transfert du CH de Maubreuil (sans transfert d'emploi).

Ainsi plus de deux pages sur 4 pour détailler les informations aux partenaires externes (aux parlementaires, au Conseil départemental, à l'association des maires, aux maires concernés par les fermetures, aux Présidents des EPCI, etc,...) .... et aux agents.

Concernant les personnels de la « Maison », il ne s'agit que d'informations puisque ceux qui ont tenté de prendre la parole aux réunions d'information se faisaient rembarquer, voire mépriser en public..

Au CTL par ailleurs, , malgré des votes unanimes contre, les projets passent.... c'est la conception très peu démocratique de la Fonction publique....

**Pas de concertation et encore moins de négociations.** Et pourtant il s'agit de nos missions et de notre quotidien professionnel.

Le NRP, ne nous faisons aucune illusion, est fait pour diminuer notre présence sur le territoire, refouler les usagers de nos guichets...et

trouver de nouveaux gisements pour les suppressions d'emplois à venir ... les collectifs actuels trop étriés en nombre d'agents du fait des précédentes restructurations, ne le permettant plus.

D'ailleurs la DRFiP44 ne s'en cache plus et sans la moindre honte écrit :

« Grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences



actuelles (postes trop petits, disponibilités de sachants, absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités ».

De plus, il est évident que la DRFiP44 a anticipé la création des futurs SGC, en ne remplaçant pas les départ dans les trésoreries actuelles afin de coller aux nombres d'emplois qu'elle a l'intention de transférer dans les nouveaux SGC . Cela vaut pour Carquefou, Vertou, etc.

### Restauration et parkings

Situation actuelle et future pour le SGC de Saint-Herblain

Sites	Restauration	Parking
St-Herblain	Titres-restaurant	Voie publique
Vertou	Convention	Parking privé
Carquefou	Titres-restaurant	Voie publique
Futur SGC St-Herblain	Titres-restaurant	Voie publique

Situation actuelle et future pour le SGC de Nort/erdre

Sites	Restauration	Parking
Nort sur erdre	Titres-restaurant	Voie publique
Antenne Châteaubriant	Titres-restaurant	Parking privé
Carquefou	Titres-restaurant	Voie publique
Futur SGC Nort/e	Titres-restaurant	Voie publique

Futur SGC de Saint-Herblain au 01/01/2022	A+	A	B	C	Totaux
De Saint-Herblain	1	2	9	1	13
De Vertou			1		1
De Carquefou	1	0	7	2	10
Sous-totaux	2	2	17	3	24
Futur SGC St-Herb.	1	2	14	2	19
<b>Différence</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>-5<sup>1</sup></b>

1 Ces 5 emplois sont prévus aller de Carquefou à Nort/Erdre.

Futur SGC de Nort/Erdre au 01/01/2022	A+	A	B	C	Totaux
De Nort/Erdre	1	1	9	2	13
De l'Antenne de Châteaubriant	0	1	1	3	5
De Carquefou	1	0	7	2	10
Sous-totaux	2	2 <sup>2</sup>	17	7	28
Futur SGC Nort/E	1	1	12	3	17
<b>Différence</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-5</b>	<b>-4</b>	<b>-11</b>

Ces tableaux ont été très difficiles à reconstituer, les informations données par la DRFiP44 étant confuses. Ainsi par exemple, pour Vertou elle donne l'ensemble des emplois actuels. Or, seul 1 emploi est concerné par le transfert à Saint-Herblain. Les autres emplois iront ultérieurement au SGC du Vignoble, au Loroux-Bottereau.

Pourquoi tous les intégrer ?

**Vote** : CONTRE unanime de Solidaires, CFDT et FO (le sujet ne sera pour autant, pas revu lors d'une autre CTL, celui étant déjà une 2<sup>nd</sup>e convocation suite au boycott)



### Questions diverses

**Accueil de proximité** : Les agents d'accueil devront être en capacité de répondre à toutes questions posées par un redevable dans le champ des compétences de la DGFIP.

Une formation d'une journée va être proposée avec jeu de rôle ou retour d'expériences l'après-midi.

Une pure folie pour FO qui ne s'est pas gêné pour le dire en séance !

Ainsi par exemple, alors que les agents compétents en matière de recouvrement ont été dans l'obligation de suivre leur mission en janvier 2021, vers un SIP, ceux qui restent en trésorerie ou SGC vont devoir maintenant y répondre !

L'absurde ne fait décidément pas peur aux dirigeants de la DGFIP !

**GT accueil** : programmés le 6 juillet, 2 GT sur le thème de l'accueil devaient se succéder, le 2<sup>nd</sup> plus particulièrement sur l'accueil en trésoreries devant avoir lieu de 16H30 à 18H30. De mieux en mieux !!!

FO a rappelé à l'administration que les agents ont une

2 1 cadre A sera affecté en Direction

vie privée et des obligations personnelles ... et que ces horaires ne permettent pas à tous de participer à la totalité des GT.

Il semblerait que tout soit mis en œuvre pour épuiser agents et organisations syndicales.

Être attaché à son travail ne signifie pas devoir toute accepter !!!!!



**Caisse à Châteaubriant** : Ce sujet que nous avons déjà évoqué dans le [compte-rendu de la commission immobilière](#) a été abordé aussi au CTL.

N'étant plus qu'une antenne, ce site n'aura plus de caisse. Donc les agents à l'accueil ne doivent plus envoyer les usagers vers les sites de la DGFIP même pour les sujets dont ils n'ont pas pas la maîtrise, mais doivent refuser les paiements en numéraire en les renvoyant vers un bureau de tabac. On marche sur la tête avec le consentement de nos directeurs!

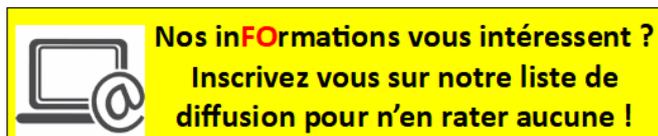


**Journée d'accueil des nouveaux arrivants au 1er septembre 20212** : elle aura bien lieu mais salle des Floralies, louée pour l'occasion afin de respecter la distanciation sociale.

**Télétravail** : au refus de maintenir le télétravail pour certains services (ex : Liaison-Rémunérations pour lequel FO a interrogé la DRFiP44 avant ce CTL), la direction répond que la DGFIP fait le choix d'un retour aux conditions d'avant crise. Et que ces agents ne pourront plus bénéficier de ce mode de travail.

Absurde pour FO ! Alors que d'autres services sont en capacité de dématérialiser, pourquoi n'est-ce pas possible pour L-Rém ? Il ne faudra pas trouver bizarre que ce service peine à recruter et que le turn-over y demeurera important.

La question a été posée à notre syndicat national.



Les élues FO DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)